

FIP Avantage PME IV

Informations financières au 30/06/2024

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FRO011109040
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA
Taux de réduction fiscale	18 ou 22% IR
Dépositaire	CACEIS BANK
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2024	1
Statut	Depuis le 31/12/2021 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2024 (distributions incluses)	281,19€
Performance depuis l'origine	-43,76%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus ⁽¹⁾	-27,90%

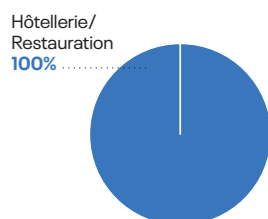
DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
30/04/2018	100,00€	20%
29/10/2021	65,00€	13%

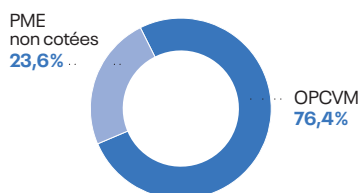
HORIZON D'INVESTISSEMENT



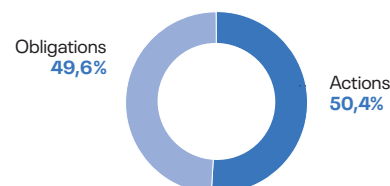
RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



La performance du Fonds a vocation à évoluer eu égard aux conditions de cession des dernières participations encore en portefeuille.

⁽¹⁾ Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds ⁽²⁾
Tommy's Diner	Restauration	Occitanie	4,5%

⁽²⁾ calculé sur les souscriptions initiales.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Sanimat Santé	Télécardiologie	2014	Moins de 1x
Hemopharm	Fabrication de matériel destiné au prélèvement et à la conservation du sang	2014	Moins de 1x
SUP (Amisco)	Conception de solutions statistiques visant la gestion de l'actif joueur dans les clubs professionnels de football	2015	Entre 1,5 et 2x
Groupe Oméga	EHPAD	2016	Entre 1,5 et 2x
Medtech	Robots chirurgicaux	2016	Entre 3 et 4x
Scala	Conseils et services informatiques spécialisés	2017	Moins de 1x
Berges de Losa	Hôtellerie de plein air	2018	Entre 1,5 et 2x
TKB	Distribution d'ustensiles de cuisine	2019	Moins de 1x
Onfield	Services informatiques de proximité	2020	Entre 1 et 1,5x
Oonetic - Buybox	Pionnier de la carte cadeau dématérialisée et omnicanale	2020	Entre 1 et 1,5x
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	2024	Entre 1,5 et 2x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
Année de création	Grandeur constatée	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2011	VL+ distributions	420,05 €	400,10 €	360,30 €	333,66 €	288,22 €	207,80 €	208,41 €	215,93 €	246,39 €	281,19 €
	Montant des frais	82,51 €	104,40 €	124,11 €	143,37 €	162,98 €	185,18 €	204,44 €	210,17 €	210,69 €	210,79 € ⁽³⁾

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
 - le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
 - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
 - La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
 - la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
 - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.
- ⁽³⁾ Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élève toutefois à 210,93 €.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2024, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistre depuis sa création une moins-value de 8 € par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 22 PME a réalisé depuis sa création 15 cessions totales ou partielles en plus-value. Cette plus-value n'est toutefois pas suffisante pour neutraliser les effets de 6 défaillances rencontrées dans les secteurs de la santé, du conseil aux entreprises, de l'industrie et de la distribution spécialisée. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre affichent, en revanche, une plus-value latente de 37 € par part.

La valeur liquidative est en hausse par rapport au semestre dernier. En effet, les titres de la société Vims ont été cédés en plus-value. Concomitamment à cette sortie, le Fonds a perçu plus de la moitié du prix de cession. Le solde à percevoir est étalé jusqu'à la fin de l'année 2026 et est conditionné à l'atteinte de résultats principalement techniques et commerciaux. A l'inverse, les titres du groupe côté Klarsen (jeux marketing sur internet) ont intégralement été cédés sur le marché générant une moins-value. Également, les titres de la société Tommy's Diner ont été partiellement remboursés selon les conditions prévues dans le plan de conciliation.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider la dernière ligne dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie. En effet, pour la société Tommy's Diner, la crise sanitaire ayant fortement impacté le Groupe qui entamait une phase de redressement, un nouveau protocole a été négocié avec l'ensemble des créanciers. A ce titre, plusieurs remboursements sont intervenus depuis l'année 2023. Les derniers exercices confirment la reprise de la société, avec un chiffre d'affaires en progression dû à une hausse de la fréquentation dans les restaurants sans toutefois retrouver son niveau d'activité avant covid. Des discussions sont en cours avec le dirigeant pour le rachat des titres du Fonds qui pourrait intervenir sur la fin d'année 2024.

Aucun redressement de la valeur liquidative n'est malheureusement envisagé. Toutefois, l'équipe de gestion envisage de procéder à une distribution partielle sur le quatrième trimestre 2024, à hauteur de 14 % de la valeur nominale, soit 70 € par part.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

M-CAPITAL

PARIS | 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028